EXTRAIT d'une lettre insérée dans le Courrier d'Avignon et le Journal de Nismes.

Nismes, le 13 décembre 1788.

Case
Rés
FRE
10016
no. 3

VOUS savez, MONSIEUR, que la Ville de Nismes a exprimé son vœu dans deux délibérations prises en Conseil général, le 3 novembre et le 5 décembre 1788, à raison de la formation des États-Généraux. Cependant, les Officiers Municipaux demeurent instruits, que des gens mal intentionnés leur attribuent un imprimé contenant *projet de Délibération à prendre par le Tiers-Etats, etc., avec une profession de foi* dont les principes erronés sont contraires à la sûreté des Citoyens, et à la gloire d'un Monarque qui ne veut régner que par la justice et par les lois.

ON a affecté d'en répandre avec profusion, dans tout le Royaume, des exemplaires timbrés de Nismes. La moindre méprise sur les intentions et les sentimens des Officiers Municipaux de cette Communauté, seroit trop offensante : ils s'empressent donc de désavouer cet ouvrage clandestin et anonyme, et vous prient d'insérer cette lettre dans votre première feuille. Nous sommes très-parfaitement, MONSIEUR, vos très-humble et très-obéissants serviteurs,

Les Officiers Municipaux de la ville de Nismes.

Le Baron de MARGUERITTES,
premier Consul-Maire.
CHAS, second Consul, Lt. de Maire.
C. EYROUX, Consul.
LAPORTE, Consul.

THE NEWBERRY LIBRARY